

KEOLIS DIJON MOBILITES
PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'ENTREPRISE
DU 23 mai 2018

La séance est ouverte à 9h00 par Monsieur Laurent VERSCHELDE, Directeur de la Société, assisté de :

Valérie LE POTTIER	Directeur des Ressources Humaines
Laurent CHAPUS	Directeur Exploitation
David STOLTZ	Responsable Administration des données et systèmes métiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Gilles MILLERAND : Membre Titulaire C.G.T.
Mademoiselle Leila TOTO, Messieurs Nicolas FERREIRA, Christian MIETTON : Membres Suppléants C.G.T.

Monsieur Florent BEGIN : Membre Suppléant CFDT
Monsieur Olivier SOREZ : Membre Suppléant CFDT

Monsieur Bernard SAUVAGET : Membre Titulaire F.O.
Monsieur Frédéric GERVILLIERS : Membre Suppléant F.O.

Monsieur Frédéric PISSOT : Représentant Syndical C.G.T. au Comité d'Entreprise.
Monsieur Thierry BOURDIER : Représentant Syndical CFDT au Comité d'Entreprise.
Monsieur Joaquim BISPO, en remplacement de Madame Florence MERLIN : Représentante Syndicale F.O. au Comité d'Entreprise.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Claire QUINONERO, Françoise TILLET et Florence MERLIN, Messieurs Eric GIANNINI et Philippe HONORE.

AUTRE PERSONNE PRÉSENTE : Madame Séverine GENIN, Cabinet d'Expertise Comptable LATITUDE

Avant d'entamer l'ordre du jour de la réunion, le Président mentionne que le secrétaire étant absent, le secrétaire adjoint prend le rôle de Secrétaire pour cette séance.

1) Présentation des comptes du Comité d'Entreprise 2017

Le Président accueille Mme GENIN du Cabinet Comptable LATITUDE qui présente les principaux éléments de son rapport sur les comptes annuels du Comité d'Entreprise au 31 décembre 2017.

Celle-ci commence la présentation de son rapport à la page 14 :

Concernant les produits d'exploitation, faible variation des ventes des biens et services en 2017/2016. La subvention d'exploitation pour l'action sociale est en baisse de 67000 Euros car en 2016, il y avait le versement d'une subvention exceptionnelle.

En charges d'exploitation et plus précisément en achat de marchandise, il faut noter une baisse de 47 000 Euros d'achat de chèque ANCV, en lien direct avec la subvention exceptionnelle.

Dans la catégorie « autres charges externes », il faut noter moins de dépense en 2017 pour l'entretien des véhicules par rapport aux années antérieures.

A noter aussi, dans les charges, la baisse de près de 50000 Euros du poste prévoyance.

Au total, le résultat d'exploitation est positif de 6157 Euros

Et un résultat global positif présentant un excédent de 14 900 euros.

La comptable fait part d'améliorations dans le suivi d'année en année ainsi que l'évolution en 2018 avec 2 comptabilités, suite à la décision prise entre CE et Direction de gérer différemment la subvention de fonctionnement.

Le trésorier du CE précise qu'il essaie de proposer des présentations plus claires et lisibles. Par exemple : ANCV ressorti sur une ligne particulière. Pour cette année, ce sera les salles de sport. Objectif : être logique et diminuer les postes « fourre-tout ».

Un membre du CE demande combien de personnes ont bénéficié d'une subvention du CE pour Energy Fitness ? le trésorier répond : 148 personnes pour les activités sportives.

Reprenant sa restitution, la comptable précise qu'il n'y a pas eu d'investissement en 2017. Il y en aura en 2018. Elle note aussi qu'il y a maintenant un meilleur suivi des stocks.

Le Président remercie la comptable du Cabinet d'expertise pour sa présentation des comptes annuels du CE et remercie les membres du CE pour leur investissement dans la bonne gestion du budget des œuvres sociales.

La représentante du Cabinet latitude quitte la séance.

Le trésorier présente son rapport qui sera joint en annexe à ce PV.

Il remercie le secrétaire et les élus pour leur investissement dans la gestion du CE.

Il souhaite pour les années à venir une amélioration du suivi du fichier Excel de suivi des opérations car il est transmis à la comptable.

Il rappelle qu'en 2017, pour ce budget qui avait été élaboré avec l'ensemble des élus CE :

- baisse importante de subvention de 17 000 E,
- base proposée un peu supérieure à l'information de la subvention prévisionnelle transmise par la Direction, à savoir 500 000 E au lieu de 490 000 E
- budget accepté par le Président suite aux arguments apportés par le trésorier et voté par l'ensemble des élus CE
- des économies ont dû être faites :
 - Baisse du montant des chèques de rentrée scolaire pour les moins de 11 ans
 - Maintien du montant du chèque Cad'hoc pour Noël à 100 E

Au final, résultat positif de 14 900 Euros.

A noter une diminution de la participation du CE à la prévoyance suite accord d'entreprise de décembre 2016 qui avait été difficile à apprécier quantitativement : 90 653 Euros en réel pour 103 100 Euros prévus.

Le Trésorier dresse ensuite un bilan des différentes activités menées, détaillé dans le rapport en pièce jointe.

Pour les chèques vacances distribués début 2018, le démarrage des inscriptions en juin avec la possibilité d'un règlement en 6 fois a posé quelques difficultés comptables. Aussi, pour 2019, le démarrage se fera en juillet.

Le trésorier remercie le président d'avoir accepté d'anticiper le versement de la subvention du 1^{er} trimestre à mi-janvier. Cette subvention « avancée » est utilisée pour le paiement des chèques vacances qui sont distribués désormais plus tôt et dès le mois de février. Cela permet aux salariés de s'organiser plus en amont pour leurs vacances et pouvoir aussi pour certains d'entre eux les utiliser pour les vacances de février.

Le Secrétaire adjoint est étonné de certains éléments contenus dans ce rapport, notamment pour l'activité « location des camions ». Il n'a pas été partagé en amont avec les autres membres du CE et certaines remarques sortent du champ des comptes. Des avis personnels sont donnés.

Certains élus demandent à l'avoir en amont et regrettent certains propos qui n'ont pas à être dans ce rapport.

Le Président confirme que les remarques du trésorier sur la manière dont il a vécu le fonctionnement ne concernent pas le rapport qui doit rester factuel sur les comptes. Les désaccords ne doivent pas apparaître dans ce rapport.

Le Trésorier répond qu'il a fait, comme l'année dernière un gros travail de présentation et d'analyse financière objectivant les activités mises en place par les élus CE eux-mêmes, avec suivi d'une année sur l'autre et avec des réponses à des questions que posent eux-mêmes les élus durant l'année. Il ne comprend donc pas les raisons de ces remarques.

Un représentant syndical indique que le rapport du trésorier n'a pas à être partagé en amont de sa lecture avec les autres membres du CE,

Les échanges étant terminés, le Président propose de passer au vote :
6 POUR l'approbation des comptes 2017

2) Présentation et consultation du budget prévisionnel 2018

Le trésorier distribue en séance un tableau présentant le budget prévisionnel 2018 des œuvres sociales.

Le Président fait remarquer qu'il serait intéressant d'avoir ligne/ligne la référence avec l'année 2017 ce qui permettrait de voir les évolutions.

Le trésorier du CE indique que le budget est présenté en négatif (- 14900 E). Les membres du CE ont essayé d'optimiser les activités. Le travail a été long car pas mal d'activités sont souhaitées. Mais le résultat prévisionnel négatif de 2018 correspond au gain de 2017 ; aussi il y a équilibre sur le mandat.

La DRH demande à mettre à jour la ligne 6001 en l'intitulant « prévoyance ».

Dans le détail du budget :

20 départs en retraite sont prévus.

La rubrique « loisirs et culture » a été affinée pour être plus précise.

Pour la ligne « subventions et dons » : des éléments sont prévus en plus et qui n'étaient pas affectés l'année dernière.

A la ligne « entretien des véhicules » : une prestation de nettoyage complet des véhicules est prévue une fois tous les 2 mois.

Le CE a en projet une journée champêtre pour laquelle ils ont prévu la présence de 200 personnes

Pour la fête de l'étang, il y a un budget « cadeaux » de 1600 Euros.

Est aussi prévu une sortie en fin d'année à Salins les bains : 100 personnes prévues
Les membres du CE ont prévu des recettes plus fortes que précédemment car augmentation des sites de location pour les vacances.
Pour les chèques vacances, le budget prévoit 605 demandes et inclut les frais de gestion.
Dans les amortissements est inclus le nouveau véhicule 9 places.

Un représentant syndical demande ce qu'il y a à la ligne 6205 « grand voyage ». Le trésorier répond que la journée champêtre a été affectée à ce compte.

Un autre membre du CE demande, comme une partie de l'année est passée, comment le budget a été traité.

Le trésorier et secrétaire adjoint répondent que ce qui a déjà été réalisé a été mis au réel. Ils précisent qu'un travail sérieux a été fourni pour ce budget prévisionnel et sont confiants s'il est suivi scrupuleusement.

Le président indique ne pas avoir, pour sa part, de remarque complémentaire à faire.

Le trésorier précise que ces chiffres ont été estimés ensemble avec les membres titulaires du CE. Et le respect de ce budget va constituer un effort de tout un chacun tout au long de l'année.

La présentation étant terminée, le Président propose de passer au vote :

POUR : 6

Le Président remercie pour le travail réalisé.

3) Approbation du PV de CE du 28 mars 2018

Lecture est faite par la DRH des modifications apportées et qui ont été demandées par un membre du CE. Ils concernent le point 21).

Un représentant syndical note que 2 paragraphes ont été ajoutés et qu'au regard de leur contenu, il souhaite pouvoir en parler avec certains membres du CE et demande un report de l'approbation.

Demande de report acceptée.

4) Demande la date de mise en place du 0.2% pour l'année 2018

Les représentants de la Direction précise que le mode de fonctionnement vu avec le Secrétaire et le Trésorier il y a quelques semaines concernant le budget de fonctionnement va démarrer en Juillet. A cette occasion, sera versée la subvention du 0,2% des 6 premiers mois de 2018 et les détachements de la même période seront facturés au CE.

5) Information de la Direction sur le RGPD

Le Président accueille le responsable administration données et systèmes métiers qui est en charge dans l'entreprise de la mise en œuvre et du suivi du RGPD et est à ce titre le « DPO » de l'entreprise.

RGPD signifie « Règlement Général de protection des données ». Ce règlement s'applique à partir du 25 mai 2018.

➤ Qui est concerné ?

Toute entité juridique qui traitent de la donnée à caractère personnel de ressortissants européens (entreprise, CE, collectivités territoriales...)

➤ Quels sont les objectifs ?

- Renforcer les droits des personnes > Nouveaux droits
- Simplification des mesures > Abandon du système déclaratif
- Uniformiser les règles au niveau européen
- Redonner la confiance dans le numérique

La CNIL est toujours présente en tant que conseil et « gendarme ».

➤ Délégué à la protection des données – DPO :

Le « DPO », c'est anciennement le « CIL » (correspondant Informatique et libertés). Pour Keolis Dijon Mobilités, c'est obligatoire d'en avoir un ; pas pour le CE.

Un représentant syndical au CE demande si dans le cadre de RGPD, les salariés peuvent avoir accès aux images. Quel est le lien entre droit à l'image et le RGPD ?

Le responsable Administration des données et Système métiers indique qu'il n'a pas de réponse précise sinon qu'il y a déjà un cadre légal sur la vidéo protection. Le RGPD ne donne pas plus de droit. Il concerne plutôt les autres données que la vidéoprotection.

Un autre représentant syndical évoque une situation précise dans l'entreprise qui concerne des AVSR et indique qu'au titre de son mandat de représentant syndical national, il a demandé un RDV à la CNIL mais qui a des délais de 6 mois.

Il cite aussi le prestataire de l'entreprise pour le Plan d'Épargne Entreprise et qui dispose d'informations personnelles.

La Direction répond que les données doivent être supprimées quand on n'en a plus besoin.

➤ Concernant le Comité d'Entreprise :

Le représentant de la Direction donne les références des textes qui concernent le CE.

Sont évoqués les sous-traitants à qui le CE donne des informations sur les salariés ? L'ANCV par exemple.

Les membres du CE demandent comment on peut les aider à vérifier s'ils sont en règle.

Le Président répond que ce sera regardé mais rassure les membres du CE : il y a moins de contraintes pour les CE.

Copie de la présentation est jointe en annexe du PV

6) Information de la Direction sur la campagne sécurité tram

Une campagne sécurité tram, à l'effigie des Rhinocéros débutera fin mai/début juin, avec :

- affichage en stations,
- spots sur les radios locales,
- présence terrain pendant la Keolife Week : 8 juin place de la République et 9 juin place Darcy de 11h à 17h,
- habillage de quelques rames de tram et affichage en arrière de bus

Cette campagne se base sur une communication déjà utilisée à Brest et Angers et qui a été créée dans une filiale australienne.

Le président présente aux membres du CE une affiche et un projet d'habillage rame de tram.

7) Information De la Direction sur les animations Keolife Week

Comme les années précédentes, Keolis Dijon Mobilités participe à la KeoLife Week organisée par Keolis SA. Cette année, les animations et événements concerneront :

➤ Pour les salariés :

ateliers RH les mardi 5 et jeudi 7 juin sur les thématiques du renouvellement du permis de conduire, sur les règles à respecter en matière d'absence, sur la parentalité, sur l'impôt sur le revenu et le prélèvement à la source et sur la Digital Academy. Il sera possible de passer son passeport et un tirage au sort est organisé

➤ Pour le grand public :

avec le 6 juin informations et offres promotionnelles sur les services Vélos et les 8 et 9 juin, sensibilisation à la sécurité tram comme indiqué au point ci-dessus

8) Demande d'un point sur le projet CREM

La question concerne précisément l'éventuel déménagement du PCC évoquée en CE de début d'année avec possible intégration du PCC Divia avec les autres PCC.

Le Président indique que la Métropole a reporté sa décision à début juin et s'engage à donner l'info dès qu'il l'aura.

C'est techniquement complexe : nouvelle conception du projet à avoir car le PCC Divia n'est pas dans le projet initial.

9) Comment se passent les commissions d'habilitation tram alors qu'un cadre qui en fait partie est actuellement absent ?

Comme d'habitude, la Commission d'habilitation dispose toujours du compte-rendu du Responsable de Groupe qui permet d'avoir le point de vue du conducteur.

Le responsable PCC a été habilité à la conduite tramway.

Il y a toujours suffisamment de monde et s'il y a un problème de disponibilité, les réunions sont reportées.

10) Demande d'obtention du cahier des charges d'expérimentation de la veille intelligente.

L'entreprise ne dispose pas de ce document.

Il s'agit du dispositif évoqué lors de la dernière séance du CE.

La Direction ne dispose pas du cahier des charges. Elle a juste donné son accord pour que des conducteurs bus + tram de Keolis Dijon Mobilités participent aux tests.

Au total, une cinquantaine de conducteurs ont été sollicités pour ce test.

Un représentant syndical demande s'il y aura un REX ?

Le Président répond que l'UTP, organisateur du test, doit faire un retour. Il sera évoqué à ce moment-là avec les membres du CHSCT.

11) Point sur les travaux de l'été

Le Directeur Exploitation indique que :

Pour le tram, pas de modification par rapport à la dernière présentation faite en CE. Les éléments ont été transmis à Dijon Métropole et nous sommes en attente de leur validation.

Pour le Bus, tout n'est pas encore calé sur le planning des travaux.

Pour le moment, les travaux PRIORIBUS n'ont pas un impact trop important sur le réseau.

Un représentant syndical signale que des arrêts ont changé et demande par qui sont gérés ces travaux ?

La Direction répond que dans l'Entreprise c'est le pôle MUVI et qui est en lien avec Dijon métropole et demande les raisons de la question ?

Exemple de l'arrêt St MESMIN : le bateau a été supprimé et les bus s'arrêtent en pleine voie.

Pour ce représentant syndical, la nouvelle configuration est accidentogène. Les voitures doublent n'importe comment, c'est dangereux pour la traversée des scolaires.

La Direction répond que c'est une tendance dans les villes de privilégier les arrêts sur chaussée.

12) Point sur les recrutements et embauches depuis la précédente réunion

Direction Exploitation :

La recherche d'un conducteur pour détachement quelques mois en 2018 puis en 2019 au pôle MUVI pour Prioribus est finalisée

Recrutement de conducteurs en CDI + conducteurs intérim été 2018 est en cours

Le recrutement pour un poste de RG est en cours

Lancement du recrutement pour technicien Méthodes Exploitation

Direction Maintenance Patrimoniale :

Recrutement pour un poste de technicien CFA toujours en cours

Idem pour Mainteneur Tramway, Mainteneur Voie Ferrée, Mainteneur Bus et Gestionnaire de stocks

Lancement du recrutement Chef d'équipe maintenance suite à la mobilité d'un des 2 chefs d'équipe bus vers une autre filiale de Keolis

Direction SI et Projets :

Intégration du nouveau responsable IOS le 14 mai

Direction des Ressources Humaines :

Intégration d'une assistante RH en CDD le 2 mai dans le cadre d'un remplacement pour salarié absent

Campagne de recrutement d'alternants toujours en cours (8 postes ouverts)

13) Questions relatives aux recrutements :

a. Demande d'explication sur le dernier processus de recrutement à l'atelier

La question porte sur le poste de technicien maintenance bus :

La Direction répond que le process de recrutement Technicien Bus H/F mené en décembre 2017 avait permis d'identifier le potentiel d'évolution de 2 Mainteneurs Bus. Les 2 postes de Technicien Bus ont été pourvus sur le fondement de ces évaluations.

Un représentant syndical demande si la 2^{ème} personne qui a évolué dans un 2nd temps était en vivier. La Direction répond que ce n'était pas le cas.

b. Où en est le recrutement de conducteurs supplémentaires pour cet été ?

Une recherche est en cours auprès de l'ensemble des prestataires intérim et partenaires emploi.

Une offre a également été diffusée sur le site divia.fr et auprès des opérateurs TPIV (cible Conducteurs CPS).

Et des contacts ont été pris auprès de conducteurs KDM retraités et qui sont encore à jour de la FCO.

c. Pourquoi le recrutement pour le poste Responsable de Groupe se termine le 15 mai et en externe le 30 mai ?

Le sourcing de candidatures externes requiert un temps de diffusion plus important qu'un appel à candidatures interne.

d. Pourquoi avoir imposé un délai de 18 mois pour les postulants au poste de Responsable de Groupe alors qu'il n'y en a pas eu pour le recrutement des superviseurs lors de la 2^{ème} session ?

Le périmètre du poste de Superviseur PCC avait été revu lors du 2^{ème} process de recrutement ; ce n'est pas le cas pour le poste de Responsable de Groupe.

Effectuer 2 évaluations successives sur une périodicité aussi rapprochée (moins de 2 ans) pour un poste identique n'est pas pertinent en termes d'objectif de recrutement. Par ailleurs, cela serait contreproductif pour le candidat, qui n'a pas eu le temps de construire un plan de développement suite au feed back de la 1^{ère} évaluation.

Un membre du CE indique que les AM qui n'ont pas postulé la dernière fois prennent mal le fait que cet appel à candidatures soit ouvert plus large vers les conducteurs et en externe.

Le président répond que cette ouverture plus large ne doit pas empêcher les AM de postuler.

Un représentant syndical indique que c'est la 1^{ère} fois qu'un conducteur peut postuler à un poste de RG depuis 1996. Depuis, un conducteur devait partir sur un poste intermédiaire. Et depuis longtemps, il n'y avait pas eu de recrutement en externe sur ce poste.

Le Président répond qu'il est très favorable au recrutement interne. Mais il faut faire attention. Quand on fait un processus de recrutement, l'objectif est de trouver quelqu'un qui pourra tenir le poste. Et contrairement à ce qui est laissé entendre, le poste de RG, ce n'est pas un poste de « conducteur + ». Il y a du management.

14) Le service RH pourrait-il fournir dans les documents qu'ils envoient aux salariés ayant le permis D, les feuillets à remplir (Doc médecin), afin que ceux-ci n'aient pas à les imprimer. De plus faire une nouvelle procédure afin que ceux-ci s'y retrouvent mieux avec le nouveau système (ANTS).

Le courrier adressé aux salariés prend en compte la nouvelle procédure.

Le document CERFA n'était plus joint à ce courrier suite aux remarques de salariés ; nous le réintégrerons.

Les Ateliers RH de la Keolife Week le mardi 05/06 et le jeudi 07/06 présenteront cette nouvelle procédure de renouvellement du permis de conduire pour accompagner les salariés dans ce changement.

15) Demande d'un point sur le paiement des heures majorées à 50% pour les journées de neige et verglas, avez-vous vérifié que cela avait été effectué ?

Le paiement des heures à 50% a été effectué suivant les règles en vigueur (Absence d'une relève pour la continuité de service public). Cela représente peu en volume (8 personnes). Le reste des heures a été payé à 25 %.

Un membre du CE indique que certains conducteurs n'auraient pas été payés et d'autres ont été payés à 25%, alors que temps supplémentaire sur absence de relève.

Le Président répond qu'après échange avec le Directeur Exploitation, il a été acté qu'au vue de la situation exceptionnelle, les temps de travail supplémentaires liés aux conditions climatiques des 1ers et 2 mars seront payés à 50%.

16) Demande des explications détaillées de la procédure de gestion de reprise ou de prolongation après un arrêt

La DRH rappelle le contenu de l'article 7.3 du RI : "Pour le bon fonctionnement des services, en cas de reprise du travail ou de prolongation d'arrêt, le salarié informe de sa situation son responsable au plus tard la veille du jour prévu initialement pour la reprise, avant 10H, le vendredi avant 10h pour les prises de services le lundi.

L'Infirmière de santé au Travail devra également être informée de la reprise afin de prévoir, le cas échéant, une visite de reprise en cas d'arrêt de travail d'au moins 30 jours (maladie ou accident du travail)."

Un représentant syndical indique que la question concerne l'information qu'il faut faire avant 10h le vendredi pour le lundi. Les salariés ont parfois des RDV après le vendredi midi car les médecins donnent des arrêts hebdomadaires. C'est compliqué de respecter le délai.

Et il ne comprend pas qu'un courrier soit envoyé en LRAR à un salarié qui n'a pas respecté la règle. Est-ce fait dès la 1^{ère} fois ? Un rappel oral par le RG ne pourrait-il pas être fait ?

17) Questions relatives aux nouvelles cartes « agent » :

a. Distribution des nouvelles cartes « agent », c'est la galère pour les agents, le PCC et ceux qui la distribuent, va-t-il y avoir une amélioration malgré les explications du mois dernier

Le Président répond que la Direction Systèmes d'Information et Projets a noté que des profils ne s'inscrivent pas bien sur les cartes, entraînant des impossibilités de prises de service dans les véhicules.

VIX a été sollicité. Du coup, on a suspendu pendant 24 h le renouvellement des cartes. Et on voit comment VIX règle le problème.

b. Pourquoi la Direction n'a pas consulté le CE pour la nouvelle carte d'agent ?

La DRH répond qu'il n'y avait pas nécessité de le faire puisque ce n'était qu'une modification visuelle. Aucune incidence tel que avantage en nature, accès locaux ou encore réseau.

18) Demande le détail des procédures d'achat pour les véhicules légers de services de l'entreprise

La Direction répond qu'un cahier des charges est rédigé en fonction de la spécification de besoin puis l'appel d'offres est lancé. La contractualisation est faite après négociation.

Un représentant syndical demande quels sont les délais pour avoir un véhicule ?

Le Président répond qu'il comprend que la question est donc de savoir quand sera livré le véhicule commandé pour les AVSR. Notre fournisseur est en effet très en retard sur cette commande.

Ce même représentant syndical signale qu'un des véhicules utilisé par les AVSR a un pneu lisse.

19) Nettoyage des bus et tram : quel sont les gains d'économie avec le prestataire ONET ?

Le Président indique qu'il a déjà donné des explications sur ce changement de prestataire. Entre IDEES 21 et ONET, ce n'est pas le même nombre de bus à l'heure.

Un budget a été établi sur la base des prestations antérieures d'IDEES 21. Dans la réponse, IDEES 21 a dépassé son précédent budget.

Le Président rappelle qu'on avait beaucoup plus de motifs d'insatisfaction de la qualité de la prestation d'IDEES 21. Il rappelle que les instances du personnel lui ont parlé plusieurs fois de la politique sociale d'IDEES 21.

L'entreprise n'a pas fait d'économie et on a une meilleure qualité.

Un représentant syndical indique que les salariés d'ONET ont la pression. Et s'ils n'arrivent pas à tenir, ils sont licenciés.

Le Président rappelle qu'ils ont de l'équipement que n'avait pas IDEES21.

Le représentant répond qu'il y a des choses faites à la lavette car pas de moyens possibles.

Le Président répond qu'il y a une revue de contrat prochainement, et prenant en compte la remarque, un point sera fait avec ONET sur leur politique sociale et sachant qu'il y a des clauses RSE dans le contrat.

20) Représentant au Conseil de Surveillance FCPE - AMUNDI

Suite à l'information faite lors du dernier CE et aux éléments transmis aux membres du CE par mail le même jour, les membres du CE ont-ils des noms à proposer pour désigner un représentant au Conseil de surveillance ?

Un membre du CE, Monsieur Frédéric PISSOT, représentant syndical, se propose. Il remplit les conditions, ayant placé des fonds. Pas de remarque de la part des autres membres du CE.

21) Questions relevant des DP :

- a. Pourquoi y a-t-il eu encore des bus Agora sur la liane 6 le 05 mai alors qu'il était prévu en DP du 03 mai de faire attention ?**

Il s'agit d'une erreur d'affectation qui a été corrigée.

C'est arrivé plusieurs fois indique un membre du CE.

La Direction précise que l'erreur d'affectation a pour origine l'équipement de quelques bus d'un système de temps de parcours.

- b. Toujours pas de C-one et de Cube pour les AVSR, la Direction se rend-t-elle compte des difficultés pour effectuer correctement les opérations de contrôle ?**

Le Directeur Exploitation répond que le C-One est en cours de déploiement. L'entreprise Wordline qui déploie l'application est venue sur le terrain voir les soucis que nous pouvions rencontrer. Des solutions seront apportées sur les prochaines versions.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée et c'est pour cela que nous avons fait venir le prestataire.

Le Président précise qu'il y a des difficultés avec la version qui n'est pas stable.

Ce qui a été mal évalué : la 1ère fois, ça a bien marché. Et lors de la venue du prestataire, le matin, ça marchait bien aussi. Et donc, l'utilisation du nouveau matériel est toujours limité à l'encadrant et quand le PDC marche.

Un représentant syndical regrette que l'entreprise se soit précipitée à mettre en place l'Open Payment mais le contrôle n'est pas opérationnel.

Le Président répond que c'est lié à la version logicielle du PDC. Il confirme que le déploiement de l'Open Payment dans les bus est prévu à l'automne.

22) Question relevant du CHSCT :

a. Demandons à la Direction et à Dijon Métropole de travailler sur des dispositifs d'amélioration de la traversée des piétons aux abords des voies bus et tram dans un premier temps.

La Direction répond que rien n'est prévu à ce jour, à part la campagne de prévention présentée au point 6). Il lui faudrait plus de précisions sur les passages qui posent problème.

Un représentant syndical indique qu'une communication rhino ne résout pas tous les problèmes, dont les traversées piétonnes et ça traumatise tout le monde dans l'entreprise quand il y a un accident grave.

Le Président indique qu'il y a des réunions périodiques avec Dijon métropole sur les endroits accidentogènes et réitère la demande d'avoir plus de détails.

La question sera abordée en CHSCT.

b. Demande de dotation de casquettes d'été pour les salariés de l'exploitation ?

La distribution de la casquette d'été a été faite sur contraintes médicales. L'exposition des conducteurs est assez faible.

Un membre du CE répond que le soleil se met toujours là où il n'y a pas de pare-soleil.

Un autre que ce serait aussi en sortant du bus pour protéger la tête, du soleil.

La Direction répond que le temps qu'un conducteur passe dehors n'est pas à comparer avec les AVSR.

Un autre membre du CE indique que si c'est dans la dotation, les conducteurs choisissent. Et ça permettrait d'uniformiser.

Le Président répond qu'il réserve sa réponse.

23) Demande de dates de réunions :

a. Date de la prochaine réunion négociation prévoyance

Le démarrage des négociations sur la prévoyance est prévu fin août, en principe le jeudi 30 août. A cette occasion, Courcelles Prévoyance présentera les résultats 2017.

b. Date de la prochaine réunion mutuelle

Une commission Mutuelle est prévue le mardi 3 juillet après-midi, en présence de Courcelles Prévoyance qui présentera les résultats 2017

24) Date du prochain CE

Le prochain CE est programmé le mercredi 20 juin.

25) Questions diverses

- Un représentant syndical demande ce qui est parti en compta à Lyon ? Quoi dans le détail ?

Le Président répond que c'est ce qui donne lieu à paiement auprès d'un prestataire.

- Un autre représentant syndical signale qu'un ROC qui fait du contentieux alors que le chef du bord encadrait une grosse équipe et en plus à Fontaine d'Ouche. Ne faut-il pas plutôt privilégier le recours aux seniors pour le contentieux ?

Le Président confirme que les ROC doivent être plutôt sur le terrain et que quand il y a un pic de travail au contentieux, il faut plutôt recourir à des ressources autres, et notamment des seniors.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h.

POUR LE SECRETAIRE,
LE SECRETAIRE ADJOINT



Bernard SAUVAGET

LE PRESIDENT



Laurent VERSCHELDE

1

